

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

39

Suppléants ayant voix
délibérantes :

...

Conseillers représentés :

14

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASANG, Yves GACON, Eric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Michel GONIN à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN à Claude GOUILLON-CHENOT
Taya ADJIMI à Hélène BOUDON
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Régine BEAL à Eric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

OPAH-RU
CONVENTIONNEMENT AVEC L'EPF – ILOT CONCHETTE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

- Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » ;
- Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20180712-13 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;
- Vu** la convention de l'OPAH-RU de Thiers n° 063-01-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'Etat, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de THIERS et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20210907-06 du 7 septembre 2021 autorisant la sollicitation de financements spécifiques de l'ANAH (RHI-THIRORI).

Considérant que la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain inclut l'amélioration de la qualité de l'offre résidentielle, la lutte contre la vacance et le mal logement ;

Considérant que le volet urbain de l'OPAH-RU n°2018/01 intègre le traitement de 6 ilots d'habitat dégradé avec requalification des espaces urbains dans le cadre du NPRU.

Afin d'intervenir sur le traitement de l'ilot d'habitat dégradé prénommé « Ilot Conchette » et d'avancer sur sa mise en œuvre opérationnelle, il est nécessaire d'acquérir les parcelles AO 316, 315, 314, 277 et 276 et de démolir le bâtiment en état de ruine situé sur la parcelle AO 316. L'Etablissement Public Foncier d'Auvergne est un acteur compétent dans ce domaine, tant sur l'aspect technique, administratif que financier.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le recours à l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne pour l'acquisition des parcelles de l'ilot Conchette à savoir AO 316, 315, 314, 277 et 276 conformément à France Domaine ;
- **Approuve** le recours à l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne pour la démolition de la parcelle AO 316 ;
- **Approuve** que les modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne soient définies ultérieurement dans une convention de portage et une convention de gardiennage ;
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 39

Représentés : 14

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

